

**Arrêté du 14 janvier 2022 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Salon-de-Provence
NOR : JUSB2202023A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en date du 11 janvier 2022, portant délégation au tribunal de proximité de Salon-de-Provence ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Valérie GRANIER (ROCCELLI), adjointe administrative principale au tribunal de proximité de Martigues, déléguée au tribunal de proximité de Salon-de-Provence par décision des chefs de cour, en date du 11 janvier 2022, est nommée, à titre exceptionnel pour une période du 15 février 2022 jusqu'au 14 juin 2022 inclus, régisseuse titulaire audit tribunal.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 14 janvier 2022

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la
mobilité professionnelle



Sandrine DE VILLELE